

Objet : **R**endez **V**ous du SAR – **Nouvelle formule**

RV

ACOUPHEN
ingénierie en acoustique et vibrations

Un rendez-vous de rappel sur l'évolution réglementaire:

Le **Jeudi 11 Décembre 2014 à 18H00**

Dans les locaux du SAR, dans son NOUVEAU FORMAT :

Décret n°2011-604 du 30 mai 2011 et Arrêté du 27 novembre 2012
ATTESTATION ACOUSTIQUE OBLIGATOIRE pour les logements.

La réglementation en vigueur concernant la performance acoustique des bâtiments est apparue en 1969 et a été publiée dans sa forme actuelle en 1999.

Elle semble pourtant mal appliquée selon les enquêtes récentes montrant de fréquentes non-conformités sur des opérations livrées.
Etant donné la réelle problématique que représente le bruit dans les logements, cause principale de gêne citée par les français, **l'attestation obligatoire** a pour but d'améliorer la bonne prise en compte de la réglementation en imposant la fourniture de justificatifs :

Pour les projets de construction de logements dont le permis de construire a été **déposé après le 1er janvier 2013.**

Cette réunion d'information propose de détailler les mécanismes et conséquences de cette attestation, pour une bonne prise en compte dès le début des projets, et un éventuel rattrapage pour les projets concernés en cours de réalisation.

Conformément à la réglementation en vigueur :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000026786291&categorieLien=id>



Seront abordés les questions suivantes :

- *Quels impacts techniques sur les projets ? sur le déroulement des projets ?*
- *Quels documents à renseigner ? quand les fournir ?*
- *Qui intervient, quelles compétences sont nécessaires ?*
- *Comment intégrer la démarche dans un projet ?*



Intervenant – BET ACOUSTIQUE : **M. Vincent HERRGOTT – Ingénieur – ACOUPHEN** membre du **CINOV GIAc***

Cette action du SAR s'inscrit dans la démarche **de l'amélioration de la qualité des services des entreprises d'Architecture, de la professionnalisation de nos structures**, en lien avec les formations également dispensées par le **GEPA** : <http://www.formation-architecte.com/>

*Le GIAc organise actuellement un tour de France sur l'attestation acoustique. <http://www.cinov.fr/syndicats/giac>

Ce rendez-vous sera suivi d'un moment de convivialité à partager avec nos intervenants. Nous vous attendons donc nombreux le 11 Décembre 2014 à 18H00 au SAR.

Confraternellement.

Le bureau du SAR

Merci de prévenir Sylvie Bourreau de votre participation à cette réunion, pour prévoir les dispositions en conséquence du nombre des présents:

*à l'adresse sar69@wanadoo.fr avec pour objet : « RV DU SAR – ACOUPHEN » afin de faciliter le traitement des emails par le SAR / ou par fax au **04 78 30 56 43**.*

SYNDICAT DES ARCHITECTES DU RHONE

5 avenue de Birmingham 69004 Lyon / tél : 04 78 29 07 98 / fax : 04 78 30 56 43 / info@sar69.com
www.sar69.com